

Date de dépôt : 21 novembre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Stéphane Florey : Chômeurs en fin de droit : des statistiques rassurantes, des réalités préoccupantes

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 novembre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le nombre de chômeurs en fin de droit est en forte augmentation à Genève. D'après les chiffres officiels présentés par l'OCE, 338 chômeurs sont arrivés en fin de droit en juin 2018.

En annualisant ce chiffre mensuel des chômeurs en fin de droit, nous obtenons 4056 chômeurs qui quittent chaque année les statistiques du chômage. Cette situation fait que les chiffres officiels du chômage sont présentés sous un jour plus favorable que la réalité. Sur une période de quatre ans, avec un chiffre de chômeurs en fin de droit constant, ce sont en effet plus de 16 224 chômeurs qui disparaissent des écrans radars. Dans ces conditions, le chômage officiel genevois avec ses 14 742 chômeurs officiellement recensés en septembre 2018 pour un taux de 4,3% doublerait aisément.

Malheureusement, le discours officiel fait tout pour ne pas évoquer ce chiffre. En ne prenant pas en compte les chômeurs en fin de droit dans les statistiques du chômage, l'Etat cherche à présenter à la population la situation économique sous un jour favorable et à occulter les effets négatifs de sa politique d'ouverture des frontières et de rapprochement avec l'UE. Par ailleurs, les effets négatifs liés à la libre circulation doivent être par tous les moyens passés sous silence.

Les statistiques de l'OCE affirment que le taux de chômage officiel est de 4,3% en septembre 2018 dans notre canton, ce qui correspond concrètement à un nombre de 14 742 chômeurs. Sur le terrain, la situation est beaucoup plus

préoccupante. Ce chiffre va à l'encontre des difficultés rencontrées par les chômeurs genevois pour retrouver un emploi. La plupart d'entre eux envoient en effet des centaines de lettres de candidature et des CV qui restent la plupart du temps sans réponse. La durée moyenne du chômage est supérieure à treize mois à Genève. En particulier, les chômeurs de plus de 50 ans sont confrontés à une situation extrêmement difficile. Aujourd'hui, à cause de la libre circulation des personnes, un travailleur suisse de plus de 50 ans qui perd son emploi est condamné à une mort professionnelle et économique quasi certaine.

Effet multiplicateur sur leur entourage direct des chômeurs en fin de droit

Le nombre élevé de chômeurs en fin de droit précarise le tissu économique et social genevois, puisque ces 4056 individus qui sont privés de ressources financières ont souvent un conjoint et des enfants à charge. Dans cette perspective, la problématique des chômeurs en fin de droit toucherait environ 16 000 personnes en prenant en compte un effet multiplicateur de 4 lié à une cellule familiale genevoise standard (4×4056). Sur une période de quatre ans, puisque cette situation existe dans notre canton depuis 2014, cela fait 64 000 Genevois qui voient leurs ressources financières se contracter drastiquement ($16\ 000 \times 4$).

Classe moyenne genevoise menacée

Les chômeurs en fin de droit doivent faire face à une baisse considérable de leur pouvoir d'achat et de leurs conditions de vie. La baisse de consommation qui en résulte est colossale. Sur une période de quatre ans, 64 000 Genevois se voient contraints de réduire drastiquement leurs dépenses. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner de la disparition progressive de la classe moyenne à Genève. Si on rajoute à ce chiffre celui des 15 000 chômeurs genevois en y appliquant ici aussi un multiplicateur de 4 lié à leur entourage direct ($15\ 000 \times 4 = 60\ 000$), on obtient 124 000 Genevois qui sont aujourd'hui en sérieuse situation de difficulté financière. Cela représente presque 25% de la population de notre canton qui comptabilise 500 000 habitants. De façon plus générale, la libre circulation a contribué à détruire la sécurité de l'emploi dans notre canton, ce qui précarise la situation des individus ou des ménages qui n'ont pas la chance de disposer d'un capital ou d'une fortune familiale...

La décomposition du PIB en macro-économie

Le PIB genevois est estimé à environ 52 milliards de francs en 2017, soit environ 7,5% du PIB helvétique. En macro-économie, le PIB correspond à ce qu'on appelle la demande globale, qui est elle-même équivalente à l'offre globale. Dès lors, on peut, en se basant sur la demande globale, décomposer le PIB comme suit :

$$PIB = C + I + G + X \text{ (PIB = Demande globale = Offre globale)}$$

C = consommation des ménages

I = investissement des entreprises

G = dépenses de l'Etat

X = excédents commerciaux à l'exportation (exportations – importations)

La faible croissance du PIB genevois

Dans les économies développées, la consommation explique environ 70% du PIB. La consommation est à Genève, comme partout ailleurs en Occident, le principal moteur de la croissance économique. La faible croissance de l'économie genevoise (+1,0% en 2014, -1,5% en 2015, +0,2% en 2016 et +1,8% en 2017) est en grande partie à imputer à la baisse de la consommation.

Le nombre croissant de chômeurs en fin de droit, la déflation salariale généralisée, le recours massif à des travailleurs frontaliers (estimés à environ 100 000 et qui dépensent l'essentiel de leur argent de l'autre côté de la frontière) impactent dès lors considérablement le niveau de notre consommation et affaiblissent notre potentiel de croissance.

Par ailleurs, si comme exposé ci-dessus, le PIB genevois progresse malgré tout très sensiblement, cela n'est pas le cas de son PIB par habitant. Ce dernier qui est le seul indicateur fiable pour mesurer la richesse d'un territoire a dû reculer à Genève suite à l'afflux important de travailleurs étrangers venus s'établir dans le canton au cours de la dernière décennie.

Cercle vicieux et difficulté pour les chômeurs genevois à retrouver un emploi

Un cercle vicieux s'est installé depuis environ une décennie dans notre canton. Le recours massif à de la main-d'œuvre frontalière favorisé par les accords bilatéraux de 2002 impacte négativement la croissance par le biais de la consommation qui baisse à l'intérieur de nos frontières. A son tour, cette faible croissance a une conséquence directe sur la création d'emplois par les entreprises qui demeure à de faibles niveaux.

Si de surcroît, le peu de postes qui se créent est librement accessible à des travailleurs frontaliers français ainsi qu'à des travailleurs étrangers, cela laisse beaucoup de travailleurs genevois sur le carreau.

On comprend dès lors aisément que la très faible croissance de l'économie genevoise, couplée à un afflux massif de travailleurs étrangers, rend la tâche du retour à l'emploi extrêmement difficile pour les travailleurs genevois. Dans ces circonstances, pas étonnant de constater que le nombre de chômeurs en fin de droit a explosé au cours de ces dernières années.

Le phénomène de la cooptation et les chefs des RH étrangers

De plus, on assiste de plus en plus souvent à des phénomènes dits de cooptation. En particulier, les travailleurs français engagent leurs compatriotes au détriment des travailleurs suisses. Ce phénomène est encore plus important, lorsque la fonction stratégique de chef des RH est en mains françaises. A Genève de nombreuses entreprises voient les Suisses et Genevois être minorisés en leur sein. Cela contribue à créer un écosystème où les travailleurs suisses sont progressivement marginalisés et exclus de la vie économique. Le français n'est d'ailleurs plus depuis bien longtemps la première langue utilisée dans beaucoup d'entreprises dites genevoises.

Les autres catégories non incluses dans les statistiques officielles du chômage

Par ailleurs, de nombreuses catégories de chercheurs d'emploi ne sont pas comprises dans les statistiques officielles. Outre les chômeurs en fin de droit, les catégories suivantes ne sont pas répertoriées dans les chiffres officiels du chômage :

- 1) les étudiants ayant terminé leurs études et n'ayant pas cotisé à l'assurance-chômage;*
- 2) les Suisses de retour de l'étranger et qui cherchent un emploi;*
- 3) les indépendants ayant échoué dans leurs projets entrepreneuriaux.*

En considérant ces trois catégories ainsi que les chômeurs en fin de droit, le chiffre officiel genevois du chômage de 4,3% pourrait être plus qu'aisément triplé. Un chômage situé au-dessus des 12% serait dès lors plus conforme à la difficulté que les chômeurs genevois ont à retrouver un emploi.

Des accords bilatéraux défavorables pour la Suisse et Genève

Au niveau suisse, ce ne sont pas moins de 320 000 frontaliers français, allemands, autrichiens et italiens qui viennent travailler tous les jours dans notre pays pour encaisser l'équivalent de 20 milliards de francs de masse salariale chaque année.

A Genève, plus de 100 000 frontaliers franchissent tous les jours la frontière suisse pour gagner leur vie. En extrapolant ces données, les frontaliers français travaillant à Genève empochent l'équivalent de 7 milliards de francs par année. Cette somme colossale représente un lourd manque à gagner en termes de soutien à l'économie cantonale.

Au-delà des questions d'emploi qui profitent incontestablement à nos voisins européens, la balance commerciale entre la Suisse et l'UE est favorable à celle-ci, ce qui veut dire que notre pays importe plus de biens et services en provenance de l'UE qu'il n'en exporte.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Le nombre de chômeurs en fin de droit augmente fortement à Genève. Quelle est la politique du Conseil d'Etat pour lutter contre cette situation qui marginalise et précarise un nombre toujours plus important de nos concitoyens ?***
- 2) Quel est le nombre total exact de chômeurs en fin de droit recensés au cours de ces derniers cinq ans dans le canton ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- 1) Le nombre de chômeurs en fin de droit augmente fortement à Genève. Quelle est la politique du Conseil d'Etat pour lutter contre cette situation qui marginalise et précarise un nombre toujours plus important de nos concitoyens ?***

La politique de l'emploi menée par le département de l'emploi et de la santé (DES) et l'office cantonal de l'emploi (OCE) se concentre principalement sur 3 axes : renforcer l'efficacité et la performance de l'OCE, favoriser la réinsertion des demandeurs d'emploi fragilisés et stigmatisés, et inciter davantage les employeurs à recruter des candidats à l'emploi inscrits à l'OCE.

Il est désormais reconnu par les recruteurs, qu'ils soient du secteur public ou privé, que la directive cantonale relative à la priorité à l'embauche des chômeurs locaux a eu des effets directs en termes d'engagements, et indirects en termes de valorisation des compétences des assurés.

Par ailleurs, le PL 12262 sur l'allocation cantonale complémentaire (ACC, dite A50+) permettra, s'il est accepté par le Grand Conseil, de renforcer le dispositif actuel pour éviter les arrivées en fin de droit.

Afin d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre autour de ces trois lignes directrices, l'OCE a introduit dans le cadre de l'accord ORP/LMMT/ACT 2015-2018 entre le canton de Genève et la Confédération un pilotage orienté sur les résultats qui tournent autour des quatre objectifs suivants :

- réinsérer rapidement;
- éviter le chômage de longue durée;
- éviter les arrivées en fin de droit;
- éviter les réinscriptions.

En ce qui concerne les personnes arrivées en fin de droit, les indicateurs fédéraux de résultats montrent que même si la marge d'amélioration du canton de Genève par rapport à la Suisse reste importante, l'écart entre Genève et la Suisse ne cesse de se réduire depuis 2015. En effet, s'agissant de l'indicateur 3 (part des personnes arrivées en fin de droit), l'écart entre Genève et la Suisse était de 12,2% en 2017 contre 14,4% en 2015. Selon le dernier pointage réalisé par l'OCE sur la base des données fournies par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) en juin 2018, cet écart continue de se réduire et était de 11,8% à cette date.

A la suite du rapport d'évaluation de la Cour des comptes sur la réinsertion professionnelle des chômeurs en fin de droit (rapport n° 87, avril 2015) et de ses recommandations, l'OCE conduit notamment chaque année une enquête auprès des personnes six mois après leur arrivée en fin de droit. L'objectif de ce sondage est à la fois de connaître leur situation sur le marché du travail et de les informer qu'ils peuvent le cas échéant être suivis par un conseiller en personnel de l'office régional de placement (ORP). En 2017, 957 personnes ont été interrogées et 549 ont répondu au questionnaire. Près de la moitié des personnes qui ont répondu (43,5%) ont déclaré avoir retrouvé un emploi. Parmi les personnes encore à la recherche d'un emploi, près d'un sixième (17,4%) se sont réinscrites à l'ORP et près de la moitié (46,5%) ont déclaré être intéressées à bénéficier d'un nouvel accompagnement de l'ORP.

2) *Quel est le nombre total exact de chômeurs en fin de droit recensés au cours de ces derniers cinq ans dans le canton ?*

En préambule, il convient de préciser que les données fournies par le SECO sur les arrivées en fin de droit évoluent quelque peu en fonction de la date d'extraction.

Lors des 8 premiers mois de l'année 2018, 2 594 personnes sont arrivées en fin de droit, contre 3'987 en 2017.

Les chiffres montrent que l'évolution de ces situations entre 2014 et 2017 se dégrade de manière moindre dans le canton de Genève qu'au niveau national. Il faut noter qu'historiquement, le canton a toujours connu par rapport au reste de la Suisse un taux supérieur de personnes ayant épuisé la totalité des jours indemnisés auxquels elles avaient droit. Il convient d'observer également, que malgré une conjoncture défavorable entre 2014 et 2017, le canton de Genève a réussi à contenir la progression de ce taux. Si, en 2014, le nombre des personnes arrivées en fin de droit augmentait de 3,7%, cette valeur se tassait à + 0,3% en 2015, pour passer à +0,5% en 2016 et 0,0% en 2017.

Pour résumer, les chômeurs arrivés en fin de droit ont augmenté de 0,8% dans le canton de Genève entre 2014 et 2017. En comparaison, durant cette même période, la Suisse romande a enregistré une augmentation de 8,4% et la Suisse de 9,2%.

Avec la reprise économique amorcée en 2017, nous constatons que sur les huit premiers mois de l'année 2018, le nombre de personnes arrivées en fin de droit recule à Genève de 5,2 % et que leur part, par rapport au nombre moyen de demandeurs d'emploi, est tombée à 17%, ce qui constitue le chiffre le plus bas depuis 2010.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS